Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202659-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 1er juillet 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le mercredi 1er juillet 2026 à 19H00 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers municipaux présents :
THOMAS Michaël, DE BEAUREGARD Philippe, ANDRÉ Sylvie, GUILLOU Brendan, STRITT Françoise-Marie, MOUELO Anthony, MARBACH Armelle, LE MAOUT Robert, LE GOUGUEC Sophie, MALCOSTE Serge, LE DOZE Nadine, RICHARD Philippe, LE QUEMENER Virginie, VANNIER LE BAYON Nathalie, ROBERT Laurent, GUILLOU Sonia, HANQUIEZ Sophie, LOISON Yannick, MARTINON Alice, RENAULT Sandrine, PIGEAU Erwann, ROSSIGNOL David, PELLETER Gwenola, LE BIGAUT Jérôme, TEPER Cécile, Julien LE GUENNEC
Conseillers municipaux ayant donné procuration :
GLEMAIN Pascal, procuration donnée à Michaël THOMAS
Conseillers municipaux absents :

Secrétaire de séance : MARBACH Armelle
Date de publication : 07/07/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 26 Votants : 27

DELIBERATION n° 2026-59
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 5.3 Désignation de représentants
OBJET : Désignation des élus communaux au sein des commissions de Quimperlé Communauté et pour la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Quimperlé communauté propose que les 7 commissions intercommunales soient notamment composées d'élus communaux. L'EPCI prévoit que 2 élus communaux par commission soient désignés en respectant l'équilibre des tendances du conseil municipal (11 représentants de la majorité et 3 représentants de la minorité).

Il est proposé de laisser les 3 représentants de la minorité se positionner (sans pouvoir se mettre à 2 dans la même commission) avant de désigner les 11 représentants de la majorité.

Les commissions ont été ouvertes à tous les élus pour une première réunion de découverte des sujets traités.

- 21/05 à 18h : Finances
- 03/06 à 18h : Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat)
- 10/06 à 18h : Cycles de l'eau (grand cycle, eau et assainissement)

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260701-DELIB202659-DE

- 11/06 à 18h : Culture – Pays d'Art et d'Histoire
- 17/06 à 18h : Solidarité (enfance jeunesse sport, initiatives sociales et santé)
- 18/06 à 18h : Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi)
- 24/06 à 18h : Environnement (déchets, environnement, énergie, plan Climat, alimentation)

Par ailleurs, il convent de désigner 2 représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), qui est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes et l'intercommunalité, notamment dans le cadre des transferts de compétences.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De procéder à la désignation des élus par des votes à main levée**
- **De désigner Philippe DE BEAUREGARD titulaire pour la CLECT**
- **De désigner Serge MALCOSTE suppléant pour la CLECT**
- **De désigner les élus au sein des commission de Quimperlé Communauté selon la composition ci-après :**

Commission		
Finances	Philippe DE BEAUREGARD	Jérôme LE BIGAUT
Aménagement (mobilités, urbanisme intercommunal, habitat)	Brendan GUILLOU	Françoise-Marie STRITT
Cycles de l'eau (grand cycle, eau et assainissement)	Laurent ROBERT	Alice MARTINON
Culture – Pays d'Art et d'Histoire	Armelle MARBACH	Cécile TEPER
Solidarité (enfance jeunesse sport, initiatives sociales et santé)	Anthony MOUELO	Sandrine RENAULT
Attractivité (tourisme, commerce, développement économique, emploi)	Philippe DE BEAUREGARD	Serge MALCOSTE
Environnement (déchets, environnement, énergie, plan Climat, alimentation)	Virginie LE QUEMENER	David ROSSIGNOL

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Michaël THOMAS

La secrétaire de séance,
Armelle MARBACH

MAIRIE de CLOHARS-CARNOET (FINISTÈRE)

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification